

Session de formation de 2 jours



Objectifs de la formation

La France s'est engagée devant la communauté internationale à réduire par 4 les émissions des gaz à effet de serre d'ici à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif, le Grenelle de l'environnement avait établi un vaste programme de rénovation thermique du parc immobilier existant et imposé des isolations efficaces pour les logements neufs. Toutefois, il faut savoir qu'une isolation thermique peut parfois dégrader l'isolation acoustique ainsi que la qualité de l'air de celui-ci.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2013, les maîtres d'ouvrage doivent produire une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique dans les opérations de construction de logements.

C'est pourquoi le CidB organise un stage de 2 jours afin de mieux aborder cette prise en

compte de notre environnement sonore dans l'acte de construire.

Le CidB est référencé par DATADOCK

Public concerné

- Les fabricants de matériaux,
- Les techniciens de collectivités territoriales et d'administrations déconcentrées,
- Les entreprises d'isolation,
- Les bureaux d'études thermiques,
- Les architectes,
- et toutes les personnes non-spécialistes qui souhaitent appréhender les notions de base de l'acoustique.

Nombre maximum de participants : 15

Prochaine session

- 4 et 5 juin 2019

Lieu du stage

- Hôtel Ibis PARIS 17 Clichy Batignolles, 10, rue Bernard Buffet 75017 Paris

Attention : Le CIDB se réserve le droit de modifier le lieu du stage en fonction du nombre de participants. Pour un nombre inférieur à 8, le stage se tiendra à : CIDB, Salle annexe 6, rue Jules Bourdais 75017 Paris.

Frais de participation

- 930 €* nets (comprenant les cours, le dossier technique, les déjeuners et les pauses)

[TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME et le bulletin D'INSCRIPTION \(FORMAT PDF\)](#)

* Le CIDB est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique non assujettie à la TVA.

L'activité de formation du CIDB est enregistrée auprès du préfet de la région d'Ile-de-France sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.